

Indépendance énergétique : pour la recherche d'une solution au service de l'intérêt national

La chronique que j'ai publiée dans « Le Point », le jeudi 2 février, avait pour objet de préciser la position globale du problème de l'indépendance énergétique de la France. Cette fonctionnalité mérite d'être considérée en tant que telle. Je n'ai pas développé dans ce texte plusieurs aspects liés à l'étude de notre parc électronucléaire, parce que je n'en avais pas la place, et parce que ces sujets sont peut-être trop arides pour les lecteurs, mais je reviens sur ce point pour les personnes qui consulteront ce blog.

Lorsque dans les années 70, nous avons imaginé le programme électronucléaire français, nous nous sommes évidemment interrogés sur la durée possible de ces installations avec les grands ingénieurs associés à l'action de ce programme dont mon camarade de Polytechnique André Giraud (qui sera ministre de l'Industrie de 1978 à 1981). Les ingénieurs ont conclu que ces centrales pouvaient être construites pour une durée de 40 ans avec une espérance de vie qui pourrait être prolongée de 20 ans sous réserve d'un entretien suffisant. C'est dire que les centrales, actuellement en service, peuvent sur le plan théorique continuer à fonctionner jusqu'en 2040.

Il faut tenir compte évidemment de la vétusté relative de ces installations et veiller à ce que les travaux d'entretien soient assurés avec la plus grande ponctualité. Ceci est à la fois un problème d'administration et de coût financier. Concernant la gestion, j'avais pris personnellement la décision de la confier en totalité à EDF, alors que l'on aurait pu imaginer de la répartir en plusieurs entreprises régionales à l'image de ce qu'ont fait les Etats-Unis. Les défenseurs de cette deuxième solution indiquaient que la France pourrait alors utiliser plusieurs filières technologiques gérées par des établissements différents.

J'ai pris la décision inverse, c'est-à-dire le choix d'une seule filière qui serait gérée par une seule entreprise. Il me semblait que cette procédure permettait de réduire fortement les risques d'insécurité. En effet, le mode de fonctionnement de toutes les centrales serait identique, et les opérations de surveillance pourraient être homogénéisées à l'égard de l'ensemble par l'entreprise nationale E.D.F. choisie pour la gestion.

Je n'entrerais pas dans les évaluations chiffrées concernant les dépenses d'entretien ou de remplacement telles qu'elles ont été menées avec beaucoup de sérieux par la Cour des Comptes. Il faut simplement noter que de grandes incertitudes subsisteront sur les coûts de construction. Ce sont, sans doute, les modèles à gaz naturel qui seront retenus, mais il faut regarder de plus près combien de ces centrales seraient nécessaires pour compenser les pertes de production engendrées par le démantèlement de centrales nucléaires.

Il est légitime de poursuivre la réflexion sur ce sujet et d'avoir à l'esprit des évaluations suffisamment précises pour éclairer les choix possibles.

Il n'en reste pas moins que la recherche de l'indépendance énergétique de la France est une question d'une importance essentielle, et déterminante pour la compétitivité et la sécurité de notre économie. Or, la raréfaction progressive des ressources fossiles ne peut que conduire au relèvement progressif de leur prix de vente, et la répartition actuelle des principaux sites de production indique qu'ils sont placés dans des lieux sensibles aux tensions politiques, comme le démontrent les positions prises aujourd'hui dans le Golfe Persique.

La recherche des solutions ne doit pas être confondue avec les avantages tactiques et psychologiques d'une présentation tendancieuse à fins électorales. La plus grande objectivité et la recherche prioritaire de l'intérêt national doivent être les références d'une telle réflexion.